

PROJET ASSOCIATIF

2019 – 2023



PREAMBULE

Le projet associatif constitue avec les statuts, les fondements de toute association. Il est l'expression collective des personnes qui décident de s'associer, la base de leur adhésion et la source de leur motivation. Il est l'acte fondateur qui donne sens à l'action associative, oriente le fonctionnement de l'organisme et des établissements qu'il gère. Il constitue une référence de gouvernance, de direction, d'animation et de travail pour l'association, ses membres, les bénéficiaires, les partenaires et les salariés qu'elle emploie.

Depuis 1958, L'Etape agit pour l'insertion sociale d'enfants, d'adolescents et d'adultes, femmes et hommes, en grande difficulté sociale en Loire-Atlantique. L'Etape, créée à l'initiative de visiteurs de prison de Nantes en 1958, a évolué constamment.

L'Etape est responsable de plusieurs établissements sociaux et médico-sociaux qui développent des activités d'intérêt général, réglementées, ouvertes sur l'extérieur.

L'association L'Etape se réfère aux textes qui régissent à la fois tant la société que le secteur social et médico-social. Ainsi, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention Internationale des droits de l'enfant, la charte européenne de la personne handicapée, les lois françaises et notamment la loi n°2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les chartes des droits des personnes accueillies en établissement, inspirent, fondent et fixent les actions réalisées.

SOMMAIRE

Nos valeurs	4 - 5
Nos principes	6 - 7
Le fait associatif	8 - 9
Objet et missions	10 - 12
Publics accueillis	10
Des réponses adaptées et évolutives	11
Une démarche d'innovation	11
Les 3 modalités d'intervention.....	11
Territoire d'intervention	12
Evaluation des missions	12
Les femmes et les hommes salariés qui font vivre l'association	13
Enjeux et perspectives	14 - 15
Développement durable et RSO	14
Développement & innovation	14
Recours aux financements complémentaires	15
Valoriser notre action	15

NOS VALEURS

Quatre valeurs fondent l'action de L'Etape : l'humanisme, la laïcité, l'insertion et la citoyenneté.

L'HUMANISME



La personne humaine dans toutes ses potentialités est au centre des actions de L'Etape. Celles-ci reposent sur la conviction que chaque personne, si on lui en donne les moyens, a l'aptitude et la capacité à évoluer.

Cette affirmation implique une attitude de **respect**, de **solidarité** et de **bienveillance** vis-à-vis d'elle, conditions indispensables pour lui permettre de devenir actrice de sa propre existence.

Les personnes dans leurs fragilités, leurs différences et leurs difficultés sociales sont au cœur de l'intervention de L'Etape.

LA CITOYENNETÉ

L'exercice de la citoyenneté fait partie des droits fondamentaux que défend L'Etape : permettre à la personne de trouver sa place dans la cité, d'apprendre ou de réapprendre à vivre et habiter, en exerçant ses droits et en assumant ses devoirs, de re-devenir et être citoyen.

Il s'agit de permettre aux personnes accompagnées de prendre part à la transformation de la société.



Cette position passe par une mise en pratique au sein même de l'association et des services, en favorisant la participation des personnes aux décisions qui les concernent, au fonctionnement et à la vie des établissements.

L'INSERTION



L'action de L'Étape est enracinée dans une idée-force : **l'insertion**. Elle tend à développer une diversité de solutions, et veiller à l'accès au droit commun (aides financières, logement, éducation, ainsi que l'accès à la culture, au numérique...). L'insertion est un agir situé dans un processus actif, acte social posé par la personne elle-même, acte inscrit dans une durée ; c'est une dynamique au sein de la société.

Insérer, en permettant à la personne :

- D'être acteur, d'entrer dans un parcours d'accompagnement, de vivre cette étape comme une expérience sécurisante, lieu d'apprentissage de la relation humaine, de rompre avec une vision négative de soi-même, d'agir pour restaurer « l'image de soi », d'apprendre à retrouver du plaisir et la satisfaction d'être ;
- D'intégrer des contraintes de réalité et, en s'y confrontant, de s'inscrire dans un système social régi par l'échange ; de développer le sentiment d'appartenance et d'utilité sociale, d'agir sur le social et créer du lien, support à la relation d'aide, en étant acteur de son parcours de vie ;
- D'intégrer un espace de confiance, un lieu de mise à l'abri, d'accomplir une pause dans le parcours avec une écoute qui favorise sa parole.

LA LAÏCITÉ

La laïcité garantit à chacun la liberté de conscience, la liberté d'opinion et de croyances (religieuses et/ou philosophiques). Elle incite au respect des autres et de soi-même et favorise la tolérance mutuelle. Elle contribue à construire une société plus inclusive, elle est le socle du vivre-ensemble. L'Étape veille à appliquer la non-discrimination en luttant contre les exclusions fondées sur le genre, la race, l'origine ethnique, la religion, le handicap...



NOS PRINCIPES

Les principes illustrent de manière opérationnelle les valeurs du projet associatif de L'Étape. Ils peuvent évoluer au gré des connaissances, des pratiques, des expérimentations et des mutations de la société.

L'Étape participe à la **vie de la cité**. Elle adopte une attitude d'ouverture, d'échange et de coopération, de questionnement et de recherche dans ses liens.

Elle attache de l'importance à l'**accueil**, à la **convivialité** et à l'**individualisation** de l'accompagnement. Elle garantit l'**accueil inconditionnel** des personnes en détresse dans le cadre des autorisations administratives et des projets des établissements.

L'Étape met en œuvre une **gouvernance partagée** qui assure la cohérence et la cohésion entre les membres de l'association, les directeurs et les personnels salariés. L'Association s'efforce de construire une organisation en adéquation avec ses valeurs et ses principes.

Cette conception implique une grande exigence dans le respect des droits des personnes accueillies et de leur **participation** active aux décisions qui les concernent.

Cette action de l'association L'Étape s'inscrit dans une triple démarche : une démarche éthique, une démarche de projet et une démarche institutionnelle.



- **Une démarche éthique** qui vise à rechercher la décision la plus adaptée en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes, dont l'état de fragilité menace sa capacité de sujet et son existence. L'éthique de l'association s'analyse en quatre composantes :
 - ◆ Une éthique de **conviction**, fondée sur les valeurs d'humanisme, de laïcité, d'insertion et de citoyenneté.
 - ◆ Une éthique de **discussion**, reconnaissant la liberté de pensée et de conscience, le respect de l'expression libre et égale de chacun,
 - ◆ Une éthique de **responsabilité** où l'engagement individuel et collectif permet la cohérence entre les écrits, les paroles, les attitudes et les actes.
 - ◆ Une éthique du **prendre soin** où la bienveillance dans la prise en compte des personnes accueillies leur permet de devenir actrices de leur vie.

- **Une démarche de projet** qui repose sur une élaboration commune entre les différentes composantes associatives, est au cœur de la dynamique de l'association autant que des établissements et des personnes accueillies. Cette démarche de projet se construit en interdépendance avec le projet associatif ; elle encourage les initiatives et la créativité de chacun. Elle vise à renforcer les modes d'expression et de participation, formels et informels, des personnes accueillies, des professionnels et des bénévoles.

- **Une démarche institutionnelle** qui repose sur la conviction que l'institution constitue un cadre, structuré et soignant, socle sur lequel les personnes accueillies et les professionnels peuvent s'appuyer. Les personnes accueillies elles-mêmes sont parties prenantes de ce cadre ; leur expérience ou leur expertise peut y être reconnue et valorisée, notamment par la pair aideance.

LE FAIT ASSOCIATIF

LIBERTÉ, ENGAGEMENT, RESPONSABILITÉ

L'Etape réaffirme aujourd'hui son projet associatif et poursuit son action sociale et éducative. Ses membres sont profondément attachés au statut associatif, résultat d'un contrat entre des personnes de la société civile qui s'engagent et mettent en commun des idées et des moyens au service d'autres personnes en difficulté sociale ou en situation de handicap. La **liberté associative** favorise la souplesse des **initiatives** et les capacités d'**innovation**.

L'Etape contribue à **l'élaboration des politiques publiques** et prend sa place dans les transformations sociales. Elle démontre ainsi son engagement et son militantisme pour la défense des personnes accueillies.

Elle le fait dans une **relation contractuelle** avec les institutions publiques : direction de la Cohésion Sociale, Agence Régionale de Santé, Conseil départemental de Loire-Atlantique et Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ses membres affirment que l'efficacité de l'action de l'association est fonction de la qualité de sa vie démocratique. La forme associative est pour L'Etape un

apport indispensable à la cohésion du corps social, elle veille aux conditions de son indépendance. Elle assure le renouvellement de ses membres pour maintenir sa capacité d'intervention. Elle entretient une vie associative nécessaire à ses finalités. Ses statuts accordent une place consultative au sein du conseil d'administration aux représentants des associations partenaires, des associations de familles et de ses salariés.

L'Etape est membre de plusieurs **fédérations et réseaux**. Elle est partie prenante de plusieurs coopérations et organismes inter associatifs ; elle agit tout particulièrement au sein du Groupement Inter Associations de Coopération des Pays de la Loire (GIAC) dont elle est membre fondateur.

L'Etape a la conviction qu'elle ne peut pas agir seule, elle recherche systématiquement à construire son action en lien avec les partenaires, à favoriser la **coopération** et reconnaître les **complémentarités**. Elle vise la mutualisation des moyens et des compétences et le décloisonnement afin de favoriser l'adaptation des réponses.

L'Etape mène son action en relation avec différents **partenaires** de son environnement (voisinage, entreprises, familles d'accueil, étudiants...). A ce titre, des citoyens engagés peuvent être partenaires de L'Etape et participer directement à la réalisation des missions d'insertion. Ces bénévoles animés d'un engagement militant indi-

viduel ou collectif agissent en cohérence avec le projet d'établissement auquel ils se trouvent associés. Ils concourent à leur manière au rétablissement du lien social et offrent aux bénéficiaires de L'Etape un mode relationnel complémentaire de celui des professionnels. Ils peuvent s'ils le souhaitent devenir membres de l'association.



OBJET ET MISSIONS

■ PUBLICS ACCUEILLIS



Les statuts de L'Étape définissent que « *L'Association a pour objet de venir en aide aux personnes en difficulté et de prendre en charge des publics souvent déstabilisés et en recherche d'insertion.*



Elle s'adresse :

- ◆ *à des enfants, des adolescents et des adultes,*
- ◆ *à des personnes seules, en couple ou en famille,*
- ◆ *à des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté sociale.*



Pour ce faire, dans le respect des lois de la République et conformément aux valeurs humanistes qui fondent sa philosophie propre, L'Étape développe une action sociale et médico-sociale dont une part essentielle relève d'une mission [d'intérêt général] confiée, financée et contrôlée par l'Etat ou les collectivités territoriales : c'est le « contrat social de L'Étape ». » (article 2).

Par « difficulté », il convient d'entendre les troubles psychologiques, le handicap psychique, des déficiences intellectuelles ou sensorielles, l'isolement social et les situations de rupture, des troubles de la relation et de la confiance en soi, des carences familiales et éducatives, la délinquance et les passages à l'acte, et toutes les formes de marginalisation dues à la précarité économique et professionnelle, aux parcours migratoires...

■ DES RÉPONSES ADAPTÉES ET ÉVOLUTIVES

L'Étape reste attentive à l'évolution des besoins sociaux pour adapter et individualiser ses réponses y compris aux périodes de la vie qui accentuent les fragilités des publics accueillis (passage à la majorité, vieillissement, traumatismes...). L'Étape cherche à dépasser les catégories administratives dans lesquelles la réglementation classe les personnes en difficulté. Elle propose des accompagnements sur-mesure, individualisés.

Accueillant des personnes dont la problématique est complexe, elle a pour ambition de considérer ces personnes dans leur citoyenneté et leur globalité. Les établissements de L'Étape développent un travail en transversalité, interne et externe, visant à fluidifier et garantir la continuité des parcours.

■ UNE DÉMARCHE D'INNOVATION

L'Étape est dans une démarche permanente d'adaptation, de recherche et d'innovation : par des modalités réinventées au service des personnes accompagnées, au service de publics nouveaux et/ou sur des territoires diversifiés.

■ LES 3 MODALITÉS D'INTERVENTION

L'Étape agit en direction de ces différents publics en :

- **Menant des actions d'intervention sociale et médico-sociale** : accueil, protection, hébergement, logement, insertion scolaire et socio-professionnelle, accès aux droits, accès aux soins, accompagnement à la vie sociale, accompagnement par le travail, soutien à la parentalité ;
- **Soutenant des initiatives et des projets associatifs de proximité** : aide à la gestion des GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle), soutien aux associations locales et aux partenaires dans la mise en œuvre de leurs projets, inscription forte dans les réseaux, etc ;
- **Prenant part à la définition de réponses adaptées**. Forte de sa liberté associative, elle peut aussi interpeller les pouvoirs publics.

■ TERRITOIRE D'INTERVENTION

L'Etape agit en Loire-Atlantique sur des territoires de proximité.



■ ÉVALUATION DES MISSIONS

L'Etape, par son conseil d'administration et le comité de direction, garantit, répond et rend compte de la réalisation de ses missions vis-à-vis des bénéficiaires et des pouvoirs publics. Elle recherche et détermine des modes d'**évaluation** de l'accompagnement et des prestations réalisées. Cette évaluation mesure l'adéquation des réponses aux besoins des personnes et montre la « **plus-value** » sociale produite. Elle répond aux obligations règlementaires d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité.

L'Etape est vigilante à rendre lisibles ses moyens, ses méthodes et ses résultats. Les équipes professionnelles des établissements sont partie prenante de cette évaluation dans une recherche de **meilleure efficience**.



LES FEMMES ET LES HOMMES SALARIES QUI FONT VIVRE L'ASSOCIATION

Etre salarié à l'association L'Etape, c'est être à la fois un professionnel qui assure une mission en direction des personnes en difficultés et/ou en situation de handicap, et un acteur de transformation sociale. Au sein d'une équipe, il contribue à la réflexion, à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs de l'association L'Etape et de ses projets.

L'Etape se veut clairement engagée avec ses salariés, en appui de leur travail et de leurs pratiques créatives, au service des personnes accompagnées.

Afin de réunir les conditions d'exercice des professionnels, L'Etape s'engage à :

- **Mettre en œuvre un management participatif** en s'appuyant sur une délégation de responsabilités. Cette dimension participative doit être continuellement partagée, réappropriée, interrogée avec l'ensemble des équipes de manière à permettre à chacun de trouver une place adaptée / clairement définie dans cette organisation. Le management mis en œuvre veille à garantir la non-discrimination notamment entre les hommes et les femmes, ou pour tout autre motif lié à l'âge, au handicap...
- **Favoriser le dialogue social** : L'Etape s'engage à maintenir les conditions d'un dialogue social de proximité et de qualité. Ces conditions supposent le respect, l'écoute mutuelle et la confiance.
- **Favoriser les conditions de qualité de vie au travail** : L'Etape veille à maintenir une adéquation entre moyens et objectifs, en garantissant des espaces de réflexion et d'élaboration, en donnant aux professionnels les outils nécessaires à leur mission. L'ensemble des salariés s'engage à s'inscrire dans une dynamique de communication interne. L'Etape soutient une dimension de solidarité et de convivialité entre les différents acteurs de l'association.
- **Accompagner les parcours professionnels** en soutenant la qualification des équipes, en encourageant la formation continue, la mobilité interne et externe, en participant à la formation des futurs professionnels.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

■ DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO)

L'Étape affirme son engagement dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) qui comprend des préoccupations sociales, environnementales et économiques.

L'association aura à décliner des **objectifs** dans huit dimensions :

- 1) L'éthique et la déontologie
- 2) La gouvernance démocratique
- 3) La diversité au sein de l'association
- 4) Le lien avec les personnes accompagnées
- 5) La politique salariale et l'exemplarité sociale
- 6) Le développement durable environnemental
- 7) La territorialisation de l'activité économique et des emplois
- 8) La concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'association

■ DÉVELOPPEMENT & INNOVATION

Tout en veillant à concilier développement et raison, L'Étape étudie des réponses pour des besoins sociaux toujours en évolution :

- Besoins des personnes en difficulté (handicap, insertion, migrants, rupture, crise, etc)
- Type et répartition des logements pour allier / favoriser sécurisation, contenance et inclusion
- Activités de jour
- Territoires ruraux, etc

Elle s'appuie sur l'expertise et la complémentarité des organisations locales partenaires de L'Étape. Nos partenariats doivent être plus efficaces et réactifs.

■ RECOURS AUX FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'Etape soutient que le modèle social, fondé sur la solidarité nationale, doit rester financé par la redistribution sociale. Les évolutions des politiques publiques et les contraintes budgétaires nous incitent cependant à envisager une complémentarité sur les questions de financements, nous permettant une plus grande marge de manœuvre pour développer des projets innovants notamment. A partir de sa charte éthique en matière de recherche de financement, l'association s'engage dans le développement du recours aux financements privés.

■ VALORISER NOTRE ACTION

L'Etape développe une expérience et une expertise dans l'accompagnement des personnes en difficulté qu'elle souhaite rendre plus lisible. Elle met en lumière son action auprès des personnes accompagnées. A cette fin elle diversifie ses outils de communication (portes ouvertes, site internet, réseaux sociaux...).

Le projet stratégique et les fiches d'orientation, qui complètent ce projet associatif, montrent la volonté d'anticiper l'évolution dans les prochaines années au service des personnes en difficulté.

Voté en assemblée générale du 20 juin 2019

Le Président



Le Secrétaire



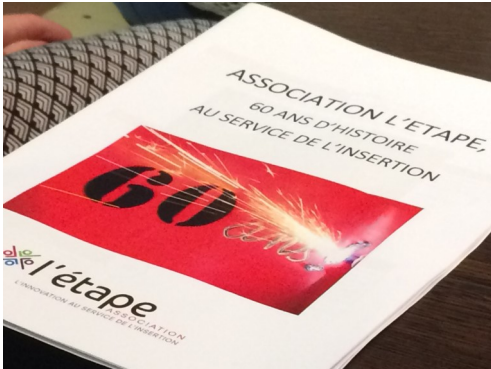
Le Trésorier









l'étape

ASSOCIATION
L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INSERTION



-  02.40.33.14.15
-  36 route de Clisson - 44200 Nantes
-  siege@letape-association.fr
-  www.letape-association.fr

Nos financeurs :



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHESION SOCIALE



MINISTÈRE DE
LA JUSTICE

Nos fédérations et groupements :

